

Rectorat  
Délégué Académique  
à la Formation des  
Personnels de l'Éducation  
Nationale (DAFPEN)

Dossier suivi par

Alain ARNAULD

Réf : CBL/AA/n°1

Téléphone  
05.96.52.25.08

Mel  
dafpen@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville  
97279 Schoelcher  
cedex

Schoelcher, le 8 juillet 2014

La Rectrice de l'Académie de la Martinique  
Chancelière de l'Université  
Directrice Académique des Services de l'Éducation  
Nationale

à

Mesdames et Messieurs les IA-IPR,  
Mesdames et Messieurs le IEN ET/EG,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
du second degré public,  
Mesdames et Messieurs les Coordonateurs  
disciplinaires académiques de la formation,  
Mesdames et Messieurs les Formateurs,

**Objet : Circulaire n° 2014-1 sur l'organisation de la formation académique**

La formation statutaire par alternance et la formation continue des personnels d'enseignement et d'éducation constituent une priorité tant nationale qu'académique de la refondation de l'école.

**1. Formation statutaire en alternance à l'ESPE et en EPLE des stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré**

La rentrée 2014 verra la première génération de concours rénovés et la mise en place du Master deuxième année en alternance. Vous trouverez dans un tableau en annexe 2 la typologie des stagiaires.

L'accueil des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires est programmé comme suit pour l'année 2014/2015 :

- Mercredi 27 Août 2014 matin : accueil institutionnel au rectorat de Terreville
- Mercredi 27 Août 2014 après-midi : Stage de gestion de classe
- Jeudi 28 Août 2014 après-midi : rencontre avec les inspecteurs et les tuteurs
- Vendredi 29 Août 2014 matin : accueil en établissement d'affectation

Les **étudiants stagiaires** participeront à la journée d'intégration organisée par l'ESPE le **Vendredi 5 Septembre 2014**.

Les informations actualisées et le livret du stagiaire sont téléchargeables à partir du site internet de l'académie : [www.ac-martinique.fr](http://www.ac-martinique.fr) ou de l'ESPE : [www.iufm-martinique.fr](http://www.iufm-martinique.fr).



2/5

Les journées de formation des stagiaires **du second degré** à l'ESPE ont été arrêtées comme suit dans l'académie de la Martinique pour l'année 2014/2015 :

- **Le mercredi** pour les stagiaires à **temps plein**,
- **Le mercredi et le jeudi** pour ceux qui sont à **mi-temps**.

Leur emploi du temps devra donc respecter ces contraintes.

Les EPLE pourront recevoir soit 1 stagiaire à 18h soit 2 stagiaires à 9h, soit 1 stagiaire à 9h, les trois options ouvrant à des contraintes différentes sur les Emplois du Temps.

La qualité de l'accueil des stagiaires en établissement scolaire est tout aussi importante que la qualité de formation qu'ils recevront à l'ESPE. Aussi, les chefs d'établissement devront, conformément à la circulaire du 17/06/2014, **veiller à éviter la prise en charge de plus de deux niveaux d'enseignement**, de manière à limiter le nombre de préparations de cours. De plus, ils pourront :

- veiller à la compatibilité de leur emploi de temps avec celui de leur tuteur
- ne pas donner aux stagiaires des classes d'examen
- ne pas leur donner d'heures supplémentaires
- ne pas leur donner de mission particulière (Professeur principal, ...)
- veiller à intégrer dans les services les 2 valences pour les enseignants concernés (PLP, certains certifiés)

## **2. Formation continue de l'ensemble des personnels de l'académie**

Les **taux de présence et de réalisation des actions prévues au PAF** se sont améliorés. Ils restent toutefois **nettement perfectibles**

Le comité de pilotage de la formation et le CTA ont décidé les dispositions suivantes :

Les **Chefs d'établissement** sont invités à :

- libérer la **demi-journée disciplinaire de formation**, dite demi journée de l'inspecteur (cf. Annexe 1), à l'**emploi du temps des coordonnateurs et des formateurs en priorité, puis des autres enseignants**,
- **personnaliser la présentation par power-point** préparée par un groupe de personnels de direction, la Délégation Académique Numérique Educatif, la Division des Systèmes d'Information et la DAFPEN pour **un quart d'heure d'intervention à deux voix** (Personnel de Direction et Délégué Etablissement au Numérique Educatif) pendant la **réunion de prérentrée** sur le numérique éducatif,
- faire déployer par les **DENE** la formation de personnes ressources disciplinaires au numérique qui pourront **animer** pendant environ **30 minutes** dans chaque **conseil d'enseignement de rentrée** une **séquence** de travaux pratiques par les enseignants portant sur :
  - le web-mail académique,
  - l'accès et l'inscription sur GAIA, application métier pour la formation des personnels,
  - l'accès à la plateforme M@gistère de formation hybride et l'inscription à un parcours d'autoformation sur « comment se former à distance ? »,
  - l'accès au bouquet de services numériques proposés par le ministère.



3/5

Les coordonnateurs disciplinaires académiques de la formation devront :

- **proposer la programmation d'un maximum d'actions prévues au PAF avant le 22 septembre 2014** en respectant la demi-journée disciplinaire de formation dite demi-journée de l'inspecteur (cf. Annexe 1). Une synthèse sera transmise aux chefs d'établissement avant la campagne d'avis débutant le 22 septembre 2014.
- **communiquer par courriel académique avec les stagiaires et les formateurs 3 semaines avant le début du stage** afin de vérifier la réception de la convocation, la disponibilité de chacun et, le cas échéant, **prévoir un report** de la formation voire une annulation si le report est impossible et **en avertir chacun par mail**. Dans le cas de **stages sur site**, ce dialogue pourra être réalisé par le **chef d'établissement** ou son délégué.
- **réaliser l'ouverture et la fermeture des modules de formation** de leur discipline ou spécialité et, en cas d'**indisponibilité**, d'en **informer** la DAFPEN afin qu'un des membres de la cellule Ingénierie de Formation puisse les suppléer.

Les formations sur sites et sur regroupements de sites font l'objet d'un accompagnement spécifique par Mme VILLET ([monique.villet@ac-martinique.fr](mailto:monique.villet@ac-martinique.fr)) de la Cellule Ingénierie de Formation de la DAFPEN.

Les formations des personnels ATSS sont proposées dans le cadre des GRF intendance, ATSS et Santé Sécurité au Travail, les deux derniers ayant été créés et mis en œuvre en 2013/2014.

Enfin, un dispositif de formation des formateurs et des tuteurs sera mis en place en partenariat avec l'ESPE. La programmation de ces formations de formateurs respectera dans la mesure du possible les demi-journées disciplinaires dédiées à la formation (cf annexe 1).

*Je compte sur la contribution de tous à ces actions d'une grande importance.  
Cordialement*



#### Quelques textes de référence

- Arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010 : Modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du ministre chargé de l'Éducation NOR : MENH1012593A
- Circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014 : Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public. Modalités d'organisation de l'année de stage - année scolaire 2014-2015 NOR : MENH1412746C

Copie :

- Membres du CODIR élargi
- La DIFOR
- La DAFPEN



4/5

**ANNEXE 1 : Demi-journées disciplinaires de formation dite demi-journées de l'inspecteur**

| <b>Discipline</b>                     | <b>Effectif<br/>approximatif<br/>d'enseignants</b> | <b>Demi-journée<br/>disciplinaire de<br/>formation proposée</b> |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Lettres                               | 530                                                | Lundi après-midi                                                |
| Philosophie                           | 55                                                 | Lundi après-midi                                                |
| SES                                   | 34                                                 | Lundi après-midi                                                |
| STS Génie Biologie et Biotechnologies |                                                    | Lundi après-midi                                                |
| Mathématiques                         | 460                                                | Mardi après-midi                                                |
| Anglais                               | 300                                                | Mardi après-midi                                                |
| Education Musicale                    | 60                                                 | Mardi après-midi                                                |
| Education Artistique                  |                                                    | Mardi après-midi                                                |
| Espagnol                              | 250                                                | Mardi après-midi                                                |
| Portugais                             |                                                    | Jeudi après-midi                                                |
| Physique-Chimie                       | 300                                                | Jeudi après-midi                                                |
| SVT                                   | 250                                                | Jeudi après-midi                                                |
| STI                                   | 210                                                | Jeudi après-midi                                                |
| Economie-Gestion                      | 150                                                | Vendredi après-midi                                             |
| Education Physique et Sportive        | 320                                                | Vendredi après-midi                                             |
| Histoire et Géographie                | 330                                                | Vendredi après-midi                                             |

## ANNEXE 2 : TYPOLOGIE DE STAGIAIRES

| Lauréats                                                                                                                                                                                          | ESPE                                                   | Modalités stage                      | Tuteur                    | Affectation                                                   | Validation                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Session 2014 exceptionnelle</b>                                                                                                                                                                | Modules de formation spécifiques en tant que de besoin | Temps complet                        | Tuteur MEN                | Maintien dans l'académie d'origine en tant qu'ex-contractuels | Validation par le MEN                            |
| <b>Session 2014 renouvelée et inscrits en M1 en 13-14</b>                                                                                                                                         | Cursus M2 MEEF                                         | Mi-temps intégré dans le master MEEF | Tuteur ESPE<br>Tuteur MEN | Maintien dans l'académie d'origine                            | Validation ESPE pour M2<br>Validation par le MEN |
| <b>Session 2014 renouvelée et inscrits en M2 en 13-14</b>                                                                                                                                         | Formation adaptée                                      | Mi-temps                             | Tuteur MEN                | Mouvement                                                     | Validation par le MEN                            |
| <b>Sans exigence de master :</b><br>- CAPET, PLP<br>- Concours interne (sauf expérience enseignement et qualifiés)<br>- parents de 3 enfants<br>- sportifs de haut niveau<br>- troisième concours | Formation adaptée                                      | Mi-temps                             | Tuteur MEN                | Mouvement                                                     | Validation par le MEN                            |
| <b>Ex-contractuels (1 an ½ ETP dans les 3 dernières années) et session 2014 renouvelée</b>                                                                                                        | Modules de formation spécifiques en tant que de besoin | Temps complet                        | Tuteur MEN                | Maintien dans l'académie d'origine                            | Validation par le MEN                            |
| <b>Titulaires d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer les fonctions d'éducation</b>                                                                                   | Peuvent bénéficier d'une dispense totale de formation  | Temps complet                        | Tuteur MEN                | Maintien dans l'académie d'origine                            | Validation par le MEN                            |
| <b>Capes réservé 2014</b>                                                                                                                                                                         | Modules de formation spécifiques                       | Temps complet                        | Tuteur MEN                | Maintien dans l'académie d'origine                            | Validation par le MEN                            |
| <b>Report de stage</b>                                                                                                                                                                            | Modules de formation spécifiques                       | Mi-temps                             | Tuteur MEN                | Mouvement                                                     | Validation par le MEN                            |
| <b>Renouvellement de stage</b>                                                                                                                                                                    | Modules de formation spécifiques                       | Mi-temps                             | Tuteur MEN                | Maintien dans l'académie d'origine                            | Validation par le MEN                            |
| <b>Prolongation de stage</b><br>(interruption de – de 3 ans)                                                                                                                                      | Modules de formation en tant que de besoin             | Temps complet                        | Tuteur MEN                | Maintien dans l'académie d'origine                            | Validation par le MEN                            |